

RÉGLEMENT DU CONCOURS ANNÉE 2017



L'innovation est un maître mot en agroalimentaire car source de performance. Il est fondamental de suivre les tendances de consommation, les avancées technologiques afin d'avoir un coup d'avance et anticiper l'attente des consommateurs et des clients.

Le concours agroalimentaire **U'COOK-INNOVATION** a été créé dans cette optique, il est organisé dans le cadre des formations de la filière IPP (Ingénierie des Produits et des Process) agroalimentaire de l'université catholique de l'Ouest- Bretagne Nord (UCO-BN) de Guingamp.

La problématique de l'édition 2017 est :

Vers un nouveau rapport

Protéines animales / protéines végétales

L'objectif est de réduire la consommation de protéines animales brutes en y associant des protéines végétales ou algales.

La création de nouvelles matrices alimentaires organoleptiquement et nutritionnellement intéressantes est l'axe principal de travail du concours.

Une attention particulière devra être apportée à la possibilité de transposition industrielle de la recette nouvellement créée en imaginant un process de fabrication alliant faisabilité technologique et éco-conception c'est-à-dire minimisation de l'impact sur l'environnement. Il s'agira de penser à la valorisation des co-produits, l'empreinte carbone, l'optimisation des consommations énergétiques...

Article n°1 - Public Visé

Ce concours est destiné aux étudiants des filières agro-alimentaires et nutrition diététique préparant un brevet de technicien supérieur (BTS), un diplôme universitaire de technologie (DUT) ou une licence en agroalimentaire et inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France Métropolitaine.

Article n°2 - Mode de fonctionnement

Les étudiants participent par équipe de 2 à 4 personnes maximum. Plusieurs équipes d'étudiants par établissement peuvent participer au concours.

Chaque équipe d'étudiants est sous la responsabilité de l'établissement dans lequel il est scolarisé.

Le concours est réservé aux travaux effectués dans le cadre de travaux pratiques et/ou projets tuteurés ou de projets individuels (consacré sur le temps personnel) en accord avec l'établissement formateur. Ceci inclut les travaux effectués pour des porteurs de projet sous réserve d'une autorisation écrite de celui-ci fournie lors de l'inscription au concours mais exclut les stages de fin d'études en entreprise.

Ce concours consiste, pour chaque équipe d'étudiants, à présenter un produit alimentaire innovant répondant au cahier des charges de l'article n°3 et à la problématique de l'édition en cours.

Le concours s'effectue en 2 temps :

- Une présélection des 8 meilleurs dossiers présentés (articles 3, 4 et 7).
La présélection des candidats est réalisée par le comité d'organisation selon les modalités décrites dans l'Article 7, paragraphe « comité d'organisation ».
- Le concours le jour du colloque U'COOK-INNOVATION portant sur les 8 projets sélectionnés (articles 6 et 7).

Afin de valoriser le travail de chaque équipe, sélectionnée ou non pour la phase finale du concours, un stand de présentation est proposé la journée du colloque.

Ce stand sera consulté librement par les personnes présentes sur le site et le jury. Il est constitué d'une table et d'une grille de 0,8 m x 2 m.

Article n°3 - Cahier des charges

Le produit alimentaire innovant doit répondre aux critères suivants :

➤ **Être innovant** par rapport à l'existant sur le marché : être une création originale sans aucune antériorité.

Son innovation peut porter sur :

- *Sa formulation (exemple : une recette innovante, originale)*
- *Sa technologie (exemple : un processus de fabrication innovant)*
- *Son profil nutritionnel pour une cible ou population particulière (exemple : un produit pour les personnes diabétiques, les sportifs, les seniors...)*
- *Ses atouts fonctionnels (exemple : un produit pratique, portionnable, ...)*
- *Son écoconception (exemple : un emballage innovant éco conçu)*

➤ **Être destiné à la consommation humaine** et être conforme à la réglementation et aux normes européennes en vigueur.

➤ **Être transférable** à une échelle industrielle.

➤ **Avoir un profil nutritionnel** répondant aux apports nationaux conseillés (ANC) et recommandés par le programme national de nutrition et de santé (PNNS).

Article n°4 - Participation au concours

Pour participer au concours, l'équipe d'étudiants doit télécharger sur le site officiel d'**U'COOK-INNOVATION**, le dossier d'inscription. Celui-ci est disponible dans la rubrique « Inscriptions », onglet « Vous êtes étudiant » et comprend trois documents :

- **La déclaration individuelle d'engagement**
- **Le formulaire d'inscription**
- **La fiche projet**

L'inscription au concours est ouverte jusqu'au **12 décembre 2016 inclus**.

Tout dossier d'inscription non envoyé avant cette date, incomplet ou ne respectant pas le règlement général du concours, ne sera pas pris en compte par le comité organisateur.

Article n°5 - Dossier technique

Afin de finaliser l'inscription au concours, l'équipe d'étudiants doit faire parvenir à l'UCO au plus tard pour le **15 janvier 2017**. Le fichier devra être envoyé par e-mail à l'adresse suivante : ucookinnovation@uco.fr. La date de réception de l'e-mail faisant foi, un e-mail de confirmation vous sera envoyé.

Dans ce dossier, le produit alimentaire doit être présenté dans un rapport détaillé de 10 pages maximum, comportant les informations suivantes :

- Nom des membres de l'équipe
- Nom de l'établissement scolaire – l'adresse
- La formation d'origine et le nom du référent de la formation
- Nom du produit
- Description du produit alimentaire (*matières premières, composition, mode de préparation, mode de conservation, DLUO, DLC...*) et le cadre de son innovation (*formulation, technologie, processus de fabrication, éco conception ou profil nutritionnel*) (3 pages)
- Une étude de marché avec un positionnement (concurrence, cibles, prix, distribution, communication...) (1 page)
- Un argumentaire démontrant son caractère innovant et les objectifs visés lors de la conception (1 page)
- Le procédé de fabrication dans une démarche d'écoconception, le conditionnement du produit fini, le coût de revient en n'oubliant pas les coûts énergétiques (3 - 4 pages)
- Ouverture avec améliorations ou évolutions éventuelles (1 page)

Remarque : préciser le moyen de conservation du produit et pour la dégustation éventuelle lors du concours, le mode de préparation (type de cuisson ou non) ou de réchauffage.

Si votre dossier est sélectionné vous devrez réaliser une présentation de votre produit. Il faudra alors nous préciser les éléments techniques dont vous auriez besoin pour votre produit pour le jour de l'évènement (réfrigérateur...).

Article n°6 - Déroulement du concours

Le concours U'COOK-INNOVATION a lieu lors du colloque annuel en **mars**. La date exacte du concours sera communiquée sur le site internet au plus tard, en juin de l'année précédente.

Il est doté de trois prix, attribués aux équipes lauréates :

- 1 prix « **Produit** »
- 1 prix « **Procédé** »
- 1 prix « **Coup de cœur du jury** ».

La sélection finale des lauréats se fera le jour du concours par le jury professionnel après une présentation orale de chaque équipe de 5 minutes, appuyée par un diaporama (5 slides) et suivi d'une dégustation.

Le diaporama sera à expédier, par e-mail, 1 semaine minimum avant le jour du concours, et enregistrer au **format pptx**. La date limite d'envoi sera communiquée sur le site internet au plus tard, en juin de l'année précédente.

A la suite des différentes présentations, le jury délibérera et la proclamation des résultats, accompagnée de la remise des prix aura lieu en fin de journée du colloque.

Chaque étudiant de l'équipe, dont le dossier correspondant a fait l'objet d'un prix peut se prévaloir de la distinction « Trophée de l'innovation U'COOK-INNOVATION » correspondante. L'équipe se verra remettre une somme d'argent dont les montants des prix sont les suivants :

Prix « Produit » : 500 €

Prix « Procédés » : 500 €

Prix « Coup de cœur du jury » : 300 €

Article n°7 - Composition et rôles du comité d'organisation et des jurys

1. Le comité d'organisation

Il est constitué par :

- Anne JIMENEZ : Maitre de Conférence UCO-BN - responsable du Hall technologique
- Christine GUILLAUME : Maitre de Conférence UCO-BN
- Sandrine JALAIS : Chargée de Communication UCO-BN
- Des étudiants de l'UCO-BN de la filière Ingénierie des Produits et Process

Il procèdera au préalable :

- À la réception des dossiers d'inscription et dossiers techniques
- Au contrôle de leur régularité au regard du règlement du concours

2. Le jury professionnel

Il sera composé de 8 membres désignés par le comité d'organisation :

- Un responsable **Recherche & Développement** (indépendante ou dépendante d'une entreprise)
- Un responsable **Qualité ou Production** dans une entreprise
- Une personne du **Marketing Innovation**
- Un **journaliste** (revue spécialisée ou culinaire)
- Un chercheur universitaire ou d'un **organisme** tel que l'INRA
- Un **chef cuisinier**

Il procédera au préalable :

➤ À la présélection, parmi les dossiers déposés et répondant le mieux aux critères du cahier des charges visé à l'article 3 et à la problématique de l'édition en cours.

➤ À établir suite à une réunion la liste des huit dossiers présélectionnés.

Les candidats seront informés du résultat de la présélection au cours du mois de **février** par dépôt de la liste des finalistes sur le site internet.

Il aura pour tâche, le jour du colloque – concours de :

➤ Dresser un classement, le jour du concours, suite à la présentation effectuée par les 8 groupes présélectionnés et à la dégustation.

➤ Attribuer les trois prix (prix remis aux équipes gagnantes) :

Prix « **Produit** » : Pour sa formulation, son profil nutritionnel ou ses atouts fonctionnels (Article 3)

Prix « **Procédés** » : Pour sa technologie ou son éco-conception (article 3)

Prix « **Coup de cœur du jury** »

Il est à noter qu'une même équipe, si son produit est innovant à la fois du point de vue du Produit ou du Procédé, peut se voir décerner les 2 prix « Produits » et « Procédés ».

Le prix « coup de cœur du jury » ne pourra pas être cumulable avec les prix « Procédés » ou « Produits ».

La décision du jury professionnel est sans appel.

La remise des prix se fera à la fin du colloque devant tous les participants.

Article 8 - Autres dispositions

Le comité organisateur de l'UCO-BN se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler le concours U'COOK-INNOVATION de l'UCO-BN ou de modifier les dates, si des raisons indépendantes de sa volonté l'y obligent.

L'objectif de ce concours est avant tout pédagogique. Il s'inscrit dans une démarche constructive de l'innovation agroalimentaire.

Par conséquent, les projets déposés peuvent être proposés simultanément à d'autres concours.

Article 9 - Frais à la charge de l'étudiant

Les frais d'inscription pour le **concours** et pour le **colloque** sont **gratuits** pour chaque équipe d'étudiants.

L'inscription au **colloque** est gratuite pour tout étudiant.

Les frais d'envoi des dossiers papier sont à la charge des étudiants.

Une navette de la gare à l'université sera mise à disposition des étudiants gratuitement le jour du concours à leur arrivée et leur départ uniquement.

Les frais d'hébergements, de déplacement et de restauration sont à la charge de l'étudiant.

Des listes d'hébergements et de restauration seront communiquées sur le site officiel U'COOK-INNOVATION rubrique « Infos pratiques ».

Article 10 - Propriété intellectuelle

Une enveloppe SOLEAU est proposée à chaque équipe d'étudiants afin de protéger leur créativité. Le montant de l'enveloppe est à la charge de chaque équipe d'étudiants et s'élève à 15€.

L'équipe organisatrice d'U'COOK-INNOVATION se charge du dépôt de la lettre SOLEAU à la réception du chèque couvrant le montant du dépôt.

Les modalités de la demande d'enveloppe SOLEAU sont disponibles sur le site officiel U'COOK-INNOVATION à la rubrique « Infos pratiques et Astuces ».

Les étudiants peuvent, à leur initiative, faire d'autres démarches d'enregistrement des propriétés intellectuelles de leur projet.

Article 11 - Lieu de dépôt du règlement et consultation

Le règlement du concours est déposé sur le site dédié au concours :

www.ucookinnovation.fr

Article 12 - Connexion et utilisation internet

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation et d'incident lié à l'utilisation de l'outil informatique, accès internet, maintenance ou dysfonctionnement du serveur du concours, de la ligne téléphonique ou de tout autre connexion technique.

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, l'absence de protection de certaines données avec risques de piratages ou d'éventuels virus circulants sur le réseau.

Article 13 - loi informatique et liberté

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du concours sont traitées conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978. Elles concernent le mode de conservation, d'utilisation et cession des informations recueillies sur les bulletins de participation, l'accord pour diffusion des noms et prénoms et écoles / universités des gagnants sur tout média sans contrepartie autre que le prix fixé.

Chaque participant au concours dispose d'un droit d'accès ou de rectification aux données le concernant.

Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à l'adresse du concours :

Anne JIMENEZ ou Christine GUILLAUME
Université Catholique de l'Ouest Bretagne Nord
Campus de la tour d'Auvergne,
37 rue du Maréchal Foch,
22201 GUINGAMP.

Pour plus d'information concernant, les droits : www.cnil.fr

Article 14 - Contractualisation

La participation au concours emporte acceptation du règlement. Si un avenant intervient postérieurement à cette participation, celui qui souhaite refuser cette modification renonce à sa participation.

Il peut, selon impératifs, être possible d'écourter, de prolonger, modifier ou annuler le concours.

Rétroplanning :

17 Mars 2017	Journée U'COOK-INNOVATION : Concours et colloque (présence obligatoire des membres de l'équipe)
8 mars 2017	Date limite de réception des diaporamas de présentation pour les groupes présélectionnés
Mi-février 2017	Sélection des 8 meilleurs projets
15 janvier 2017	Date de clôture de réception du dossier technique : envoi par mail sous forme de pdf (1Mo max)
12 décembre 2016	Date de clôture des inscriptions au concours <u>Envoi par courrier</u> des dossiers contenant les déclarations individuelles d'engagement , le formulaire d'inscription et la fiche projet du produit à l'adresse suivante : <i>UCO Bretagne Nord Concours U'COOK-INNOVATION 37, rue du Maréchal Foch 22 220 GUINGAMP</i>
Septembre 2016	Ouverture des inscriptions au concours U'COOK-INNOVATION (dossiers à télécharger sur le site)

Tout dossier arrivé ou posté après la date limite ne sera pas étudié

Contact

➤ Comité d'organisation : U'COOK-INNOVATION

📄 Campus de la tour d'Auvergne – 37 rue du Maréchal FOCH – 22201 GUINGAMP Cedex.

✉ ucookinnovation@uco.fr

➤ Site officiel : www.ucook-innovation.com

➤ Page Facebook : U'COOK-INNOVATION

